
Les avantages de l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

VOUS AVEZ 15 ANS,

Cette formation peut vous intéresser !

Cette formation vise à faciliter votre apprentissage de la conduite à partir de 15 ans en vue de l'obtention du permis de conduire du permis B.

C'est une formation graduelle, apprenant les bases de la **conduite** à l'école de conduite et se perfectionnant avec un accompagnateur (généralement un parent proche, père ou mère), avant de passer son permis.

- L'intérêt réside dans son taux de réussite plus important par rapport à une formation classique (environ 75% contre 57%) principalement grâce au fait que vous allez pratiquer de manière plus importante avant de passer votre examen.
- Vous allez acquérir au fil des kilomètres, avec l'aide de votre accompagnateur, une expérience de la route qu'un élève en formation traditionnelle ne peut pas atteindre (il faudrait trop d'heures de conduite pour égaler la conduite accompagnée).
- Avec le temps et le nombre de kilomètres parcourus, de nombreuses situations de conduite sont vécues et maîtrisées avec les conseils de votre accompagnateur.
- L'année minimum de durée de la conduite accompagnée va aussi permettre d'aborder les différentes saisons et de pouvoir ainsi conduire dans des conditions météorologiques diverses.
- En passant le Code à 15 ans et le permis à 17 ans et demi, vous n'aurez pas à jongler avec un emploi du temps chargé. Il est plus compliqué de se dégager du temps libre quand on poursuit des études supérieures ou qu'on travaille.

Avantages complémentaires :

Le coût de l'assurance auto jeune conducteur sera inférieure par rapport à une formation classique ainsi que la durée du permis probatoire: 2 ans au lieu de 3 ans en conduite traditionnelle ou supervisée.

Les avantages de la conduite supervisée du permis B

C'est l'équivalent de la conduite accompagnée pour les personnes de plus de **18 ans**.

Cette formation en conduite supervisée sert à améliorer sa conduite avant de passer le permis B.

Elle est possible:

- soit après la phase de formation initiale de 20 heures, après l'obtention du code de la route.
- soit après un échec à l'épreuve de conduite du permis de conduire.
La conduite supervisée permet à celles et à ceux qui ont échoué lors de l'examen pratique du permis B d'améliorer leurs acquis et ainsi de mieux préparer la prochaine présentation à l'épreuve et ainsi d'augmenter leurs chances de réussir l'épreuve.
- Elle permet un apprentissage moins « stressant » de la conduite. En effet, grâce à la conduite supervisée, vous aurez la possibilité de conduire beaucoup plus d'heures, en compagnie d'un proche (un ami ou un membre de la famille).
- La conduite supervisée est recommandée pour les personnes manquant de confiance en elles et ayant dépassé la limite d'âge pour réaliser une conduite accompagnée.
- Comme pour la conduite accompagnée, le temps passé en conduite supervisée va aussi permettre d'aborder les différentes saisons, et de pouvoir ainsi conduire dans des conditions météorologiques diverses.